

## FRANCHISSEMENT DE L'ARC – PONT DE LA DE GUIRAMANDE

REF: PA20130809-GD1

### COMPTE-RENDU DE L'INVENTAIRE CHIROPTEROLOGIQUE COMPLEMENTAIRE DU 12 AOUT 2013

*Pour le compte de :*  
**ARTELIA**



AGENCE Rhône-Provence  
Site Agroparc  
Rue Lawrence Durrell BP 31 285  
84 911 AVIGNON Cedex 9



[www.naturalia-environnement.fr](http://www.naturalia-environnement.fr)

## 1. CONTEXTE

---

Dans le cadre d'un projet de construction d'une passerelle routière au-dessus de l'Arc, la DDTM obtenir des éléments complémentaires quant à l'importance potentielle du site projet pour les chiroptères.

Naturalia a donc été mandaté par la société ARTELIA pour effectuer ce complément d'inventaires. La prestation a consisté à :

- Préciser si de vieux arbres ou arbres à cavité étaient présents dans la future zone des travaux;

- Préciser si des gîtes à chiroptères étaient présents (arbres, fissures de parois rocheuses et bâtiments) ;

- Réaliser une analyse sommaire des potentialités de la zone (type d'utilisation) pour les espèces des sites Natura 2000 voisins et des espèces de chiroptères ;

- Déterminer la nécessité ou non de mener des analyses complémentaires ou inventaires ciblés.

Les éléments d'analyse recueillis sont développés ci-après en réponse aux demandes de la DDTM.

## 2. RESULTATS

---

Les points à préciser suite aux demandes de la DDTM sont :

- Préciser si de vieux arbres ou arbres à cavité sont présents ;

L'ensemble des huit arbres cités précédemment (ainsi que les arbres situés en périphérie immédiate) ont été finement inspectés, à la recherche de fissures, loge de Pics ou caries pouvant accueillir des chiroptères cavicoles. Certains des arbres en question sont relativement volumineux à l'image de Peupliers Blancs. Toutefois, ces derniers sont sains et ne présentent pas de caractéristiques favorables pour accueillir des chauves-souris en gîte.

- Préciser si des gîtes à chiroptères sont présents (arbres, fissures de parois rocheuses et bâtiments) ;

Absence donc de cavité arboricole, absence de parois rocheuses et absence de cavité naturelle.

Concernant le patrimoine bâti, deux ouvrages sont situés au niveau du futur franchissement de la Guiramide, il s'agit d'un petit aqueduc ainsi qu'une galerie souterraine permettant d'évacuer les eaux de pluie de la ville d'Aix (photos ci-dessous). Au niveau de l'aqueduc, aucune potentialité d'accueil de chiroptères fissuricoles n'a été établie. En effet, ce dernier est parfaitement colmaté, empêchant d'éventuels spécimens (classiquement Murin de Daubenton ou Pipistrelles sp.) de s'y glisser.

Une attention particulière a été portée au niveau de la galerie artificielle. En effet, ce type d'ouvrage peut s'avérer très apprécié des chauves-souris (ex : sur la commune de Sommière (30) qui accueille dans cette configuration une des plus importantes colonies de Minioptère de Schreibers à l'échelle nationale (plusieurs milliers d'individus en reproduction). Dans le cadre du projet, cette galerie a donc été parcourue au moyen de lampes torches adéquates sur plusieurs centaines de mètres. Aucun chiroptère ou trace de fréquentation n'a toutefois été identifiée. **Si** cet ouvrage était voué à la destruction dans le cadre du projet, une attention devra être portée sur la chiroptérofaune potentiellement présente à d'autres périodes de l'année.

Signalons également à proximité mais hors emprise projet, la présence d'un silo, aujourd'hui désaffecté, potentiellement favorable au gîte de chiroptères mais qui n'a pu être prospecté pour des raisons d'accessibilité (accès condamnés et clôture).



**Cordon végétal en bordure de l'Arc au niveau du franchissement**



**Arbre âgé mais sain**



**Aqueduc au niveau de la future passerelle**



**Entrée de la galerie souterraine**



**Intérieur de la galerie**



**Silo situé hors périmètre d'étude mais potentiel aux chiroptères**

- Réaliser une analyse sommaire des potentialités de la zone (type d'utilisation) pour les espèces des sites Natura 2000 voisins et des espèces de chiroptères ;

La zone d'emprise au sens strict apparaît peu attractive comme territoire de chasse en raison, essentiellement, de la proximité immédiate de l'autoroute A8, la pression d'urbanisation de la ville d'Aix mais surtout du remaniement ou la faible naturalité des berges de l'Arc sur ce tronçon. Cette zone agit tout de même comme un vecteur de déplacement, *a minima* pour les effectifs locaux (quelques individus) d'espèces sinanthropes (Pipistrelles sp., Murin de Daubenton).

La vitesse étant limitée à 50km/h maximum en contexte urbain, le futur ouvrage ne devrait entraîner aucun impact concernant la collision routière.

- Déterminer la nécessité ou non de mener des analyses complémentaires ou inventaires ciblés.

Au regard de ces premiers résultats, il n'apparaît pas nécessaire de poursuivre les prospections spécifiques aux chauves-souris.

Précisons seulement qu'en cas de destruction des ouvrages bétonnés (aqueduc, galerie souterraine), il faudra prévoir un passage de contrôle pour vérifier l'absence d'individus.

A Avignon, le 22 octobre 2010

**NATURALIA Environnement SARL**  
SITE AGROPARC - RUE DURRELL - BP 41223  
MONTEVET - 84911 AVIGNON Cedex 9  
Tél. : 0(033) 4 90 84 17 95 - www.naturalia-environnement.fr  
mail : contact@naturalia-environnement.fr  
RCS Avignon : 502 629 009 - SIRET : 502 629 009 00015 - APE : 7112 B